

# LE JOURNAL DES MOSSETANS



5, Carrer de la Font de les Senyores 66500 MOSSET  
tel : 04 68 05 00 46- mel : j-d-m@wanadoo.fr

n°79  
MAI-JUIN 2011

## E ditorial

Mars – Avril, c'est la Pomme de terre que l'on plante à MOSSET !

**Louis CONILL- Jean Llaury**

Après poireaux et choux potagers, apanages de l'hiver mossétan, c'est, avec l'arrivée attendue des beaux jours, la pomme de terre (je devrais écrire, LES pommes de terre, tant il en existe de variétés !) qui part à la reconquête des jardins mossétans.

**PATANA** c'est ainsi que la désignait **L. CONILL** il y a cent ans ! Aujourd'hui, en langage normatif, c'est plutôt **PATATA** o **TRUMFA**.

De toutes manières, son nom catalan conserve la même étymologie ; il est formé du latin *pastus*, nourriture et du suffixe augmentatif, *ana*.

*Particularité* : comme le Panais et la Carotte, la pomme de terre est une plante alimentaire dont on consomme les tubercules.

*Mais, qu'est-ce qu'un tubercule ?* En l'occurrence, il s'agit de la partie renflée de la tige souterraine (le rhizome) véritable concentré de substances nutritives de réserve, essentiellement d'amidon.

*Noms* : **Solanum tuberosum L. Morelle tubéreuse ou Pomme de terre.**

*Habitat* : Cultivée dans tout le département à des périodes différentes en fonction de l'altitude et donc des conditions climatiques.

*Propriétés et Historique (rapide)* : la Pomme de terre est l'un des tubercules les plus nutritifs pour l'Homme et les bestiaux. Si les usages culinaires de la Pomme de terre sont nombreux et bien connus, ses usages médicaux sont de moindre importance. Sa pulpe cuite, la fécule qui en a été retirée, peu-

(Suite page 28)

## DANS CE NUMÉRO

Editorial Jean LLAURY	1
Le courrier des lecteurs	2
Au fil des saisons Henri SOBRAQUES	3
Le carnet	4
Quelques photos	5
La vie des associations	6
Poème La romeguera José VI LACECA	8
L'âme d'une vallée Michel PERPI GNA	9
I si cantéssim ? No temi cap perill Jean MAYDAT	10
En descendant la Castellane <b>Trésors de la nature (suite)</b> Jean LLAURY	11
Chronique juridique rurale Sur les chemins de Mosset (1) André ROGER	14
Les randonneurs mossétans à Collioure	16
Chronique du talc 7 Fernand VI ON	18
Histo-généalogie : <b>Les forêts et les vacants des d'Aguilar pendant la Révolution</b> Jean PARES	21



## le courrier des lecteurs

### Les PRATS de Mosset

Le dimanche 22 mai dernier, à la suite d'un contact avec Renée PLANES jouant le rôle de catalyseur, Simone VILA, arrière petite fille de Maurice PRATS (1843-1896) époux CORCINOS, a pris l'initiative d'une rencontre des PRATS à Bages, où est implantée une colonie de *Mossetayres* boulangers depuis plus d'un siècle

Les souvenirs, les photos, un arbre généalogique illustré et même une tentative d'identification de gènes particuliers communs à toutes les générations des Prats, ont donné beaucoup de relief à cette réunion et à des échanges animés. Bien que nombreux - sur plus de 118 descendants du couple PRATS CORCINOS, 49 ont porté ou portent le patronyme de PRATS - les absents n'ont pas été oubliés.



De gauche à droite : Martine, Paul, Jacques, Joseph, Christian, Simone, Robert, Geneviève.

Joseph PRATS (1876-1964) du 5 *Placeta del Sabater*, grand père de Simone, "a quitté Mosset pour Perpignan, à l'âge de 12 ans, pour être apprenti boulanger chez, paraît-il, le père d'**Aimé Giral**. Son apprentissage terminé son père voulut lui faire apprendre un métier plus noble ... celui de **tailleur** et l'envoya chez un oncle à Port-Vendres . Celui ci avait la main leste et le grand-père partit à Elné pour reprendre son métier de **boulangier** . Son patron lui prête par la suite l'argent pour acheter la boulangerie de Bages en 1906 <sup>1</sup>."

La journée s'est terminée par deux visites : l'une chez **Ida PRATS**, maman de **Simone**, qui porte fièrement ses 92 ans et l'autre chez l'oncle, **Henri PRATS**, 89 ans, qui nous a fait revivre la glorieuse journée des "Catalans de France" en rugby à XIII, écrasant les champions du monde australiens, par 20 à 5, au stade **Jean LAFFON**, le 25 décembre 1948. **Hubert PRATS** (1923-2005), père de **Robert**, jouait demi de mêlée de ce match...

A cette occasion il est signalé que d'autres *Mossetayres* sont arrivés à Bages au début du XXe siècle, des **CORCINOS**, des **VERDIERS** et **Thérèse ARROUS** 90 ans.



De gauche à droite : Hubert, Ida et Henri.

1- Simone Vila  
Jean Parès



Henri SOBRAQUES

### Fête de la rose et du livre

Le spectacle bilingue « Ella i/et lui » a été interprété par Emma Caron, musicienne (flûte traversière, saxo, ...) et Henriette Torrenta, comédienne (masque, mime, marionnette, chants...) pour célébrer la Sant Jordi. Cet un duo excellent qui a ravi petits et grands .



### Yoga au village

Cela fait plusieurs mois maintenant que le vendredi matin de 10h à 11h30 à la salle polyvalente, plusieurs Mossetanes et habitantes de la vallée de la Castellane se retrouvent pour pratiquer le yoga que leur enseigne Cathy Pawlik. Ces cours ont lieu dans une ambiance sereine et détendue et sont ouverts à tous les pratiquants débutants ou confirmés. Ce professeur propose un stage qui aura lieu le mercredi 15 juin 2011, toute la journée, à saint Michel de Llotes. Pour tout renseignements concernant les cours ou le stage contacter Cathy au 0468960735.



### Conférence des Saxifrages

**Les valeurs qui ont inspiré le CNR sont-elles toujours d'actualité ?**

*Le samedi 16 avril, à la salle polyvalente de Mosset, à 19H, Raoul Marc Jennar, politologue, qui a été invité à plusieurs reprises par l'Association nationale des Combattants de la Résistance à traiter ce sujet, a proposé de répondre à la question*



En mai 1943, Jean Moulin crée le Conseil National de la Résistance (CNR) qui regroupe les huit grands réseaux de résistants, les deux grandes centrales syndicales et les cinq courants politiques qui reconnaissent la France Libre.

En mars 1944, le CNR adopte un programme de réformes à mettre en œuvre dès la libération du pays : rétablir la démocratie, garantir la liberté de la presse, instaurer une véritable démocratie économique et sociale.

De nombreuses réformes seront réalisées à partir de la fin 1944 jusqu'en 1947 : la sécurité sociale, les retraites par répartition, la nationalisation de l'énergie, des transports, des compagnies d'assurance et des grandes banques. Depuis le milieu des années quatre-vingt, les réalisations nées du programme du CNR sont démantelées les unes après les autres. A tel point qu'en 2004, 13 grands résistants encore en vie ont lancé un appel aux jeunes générations pour maintenir et prolonger les conquêtes sociales pour lesquelles ils s'étaient battus.

Un de ces résistants, Stefan Hessel, vient de publier un petit livre intitulé « Indignez-vous » qui a été vendu à plus de 1.500.000 exemplaires.

# carnet



## NAISSANCES



**MATHIAS** Bonnet né le 18 février 2011 à Houilles  
Anne-Lise et Nicolas bonnet, ses parents  
Sylvie et Patrick Robert, ses grands-parents  
Christine Canal, son arrière grand-tante



**ANGE** né le 1er mai à Bastia pour la plus grande joie de  
ses parents Adrien et Véronique Rossini et de son *babbo*  
Jean Marc.



Annie et Jean-Louis Reynal (de la porte de Coume gelade) ont la joie de vous faire part de la naissance de leur petit-fils **GABIN** né le 12 mai 2011 à Montpellier au foyer de leur fils Sébastien et Nelly Saugues.



Jules Belmas nous présente sa petite sœur **LILI** née le 27 mars 2011, pour le grand bonheur de ses parents Frédéric et Marion et de ses grands-parents, Rose-Marie et Claude

## MARIAGE



Le 23 avril 2011, à Marguerittes dans le Gard, a été célébré le mariage de **Bakta** avec **Christian Jacquet**, grand ami de Sylvie et Georges Sarda, de Geneviève et Robert Prats, avec qui il a partagé des moments de jeunesse inoubliables à Mosset, son village de vacances auquel il reste très attaché

## DECES

Depuis Vernet-Les-Bains, nous avons appris le décès de **Paulette Villacèque**, mère de Jacques Massot, survenu le 13 avril 2011 à l'âge de 85 ans

**Jeannot Fourquet** de Catllar, frère et beau-frère d'Annie et Yvan Marquié est décédé le 3 avril 2011



### Travaux de printemps

Le 2 avril, un groupe de bénévoles a répondu présent à l'invitation du tout nouveau syndicat du canal de la Ville, pour une opération nettoyage.

Après une petite collation offerte par nos épiciers William et Claire, ils se sont répartis en trois groupes sur le tronçon allant de la bergerie Bousquet au ravin de la Coumète, avant de se retrouver à midi pour l'apéritif et la grillade.

### La chanson française mise à l'honneur en Hollande par une voix mossétane

Vous l'avez reconnu, c'est bien lui : Robert Eek, notre narrateur-Mascotte d'Opéra-Mosset.

Il a préparé pendant quelques mois 22 chansons du répertoire de Serge Reggiani, Yves Montand, Léo Ferré, Jean Ferrat, Jacques Brel et Charles Trenet.

Le 13 et le 15 mai, il a chanté dans un café-chantant D'Amsterdam, accompagné au piano et à l'accordéon par un musicien extraordinaire.

Quelle satisfaction pour Robert : un coup de maître digne des meilleurs cabarets parisiens !





# LA VIE DES ASSOCIATIONS



## OPERA MOSSET

### Didon au gré des flots

Didon est arrivée en Afrique par la mer. Elle y fonde Carthage.

C'est aussi cette même mer, la Méditerranée, *mare nostrum*, qui jette Enée, fuyant Troie, au large de la nouvelle ville. Il suffisait de passer l'eau pour que l'un et l'autre se trouvent...

Les flots qui les ont portés voudront-ils bercer leur amour naissant ? Hélas ! le ciel (ou une sombre force maléfique) va faire en sorte qu'Enée reprenne la mer, abandonnant Didon à sa douleur. Infortunée Didon, celui que les flots lui ont donné, les flots le lui reprennent : combien fluctuante est la destinée ! Quant à la voile du navire qui emporte le héros troyen, elle peut maintenant noircir de tristesse, « La vela ennegri de pena mentre s'allunyava » (final de la chanson *Noies voramar*).

#### Le déroulé du spectacle, au gré des flots :

Un prélude choral composé de deux chansons célébrant ces flots qui tantôt rapprochent, tantôt séparent ceux qui s'aiment : *Pase e! agoa* (anonyme du XV<sup>e</sup> siècle), *Noies voramar* (poème de Lannis Ritsos adapté en catalan, mis en musique par Mikis Theodorakis).

Présenté selon la formule du ciné-concert, un petit film italien de 1910, *Didone abbandonata*, racontant la légende de Didon, telle que Virgile l'a imaginée dans son *Enéide*.

L'opéra d'Henry Purcell, *Didon et Enée*, présenté en l'occurrence dans une adaptation française originale signée Florence Szarvas. La partition baroque du compositeur anglais sert ici d'écrin à la fable virgilienne. Un condensé de chef-d'œuvre. Une Didon livrée aux flots changeants de la passion...

#### **Durée du spectacle : 1h30 sans entracte.**

Sur le pont, le chœur d'Opéra-Mosset. A l'entrepont, les neuf musiciens de l'Ensemble Baroque de Perpignan. A la manœuvre, le chef de chœur Lionel Berbain. A la barre, le metteur en scène Karim Arrim. Pour officier, un carré de solistes professionnels sous la gouverne de Gerda van Zelm.

#### **Rendez-vous dans la cour du château à 21 heures 30**

26 et 30 juillet  
1 et 2 août

**Palais des Rois de Majorque à Perpignan**  
le 28 juillet

**Ouverture de la billetterie :** à partir du 6 juin 2011

**Renseignements :** 0468055083  
operamosset@wanadoo.fr



Site : <http://www.operamosset.eu>



## OFFICE DU TOURISME

### Une nouvelle saison en route, déjà !

Thérèse CARON

Patrick DISPERIER



Nous vous l'avions promis, avec les hirondelles sont arrivés les premiers curistes et maintenant le flot des écoliers se déverse dans le village. Chacun le sait le printemps est chez nous plutôt variable : quelques journées de pluie qui réjouissent paysans et jardiniers mais qui nous paraissent vite interminables, quelques journées de canicule, un peu de vent bien sûr, voilà le sort qui attend nos jeunes visiteurs à la Tour des Parfums. Le sentier forestier dans le brouillard s'emplit de mystère, la grimpe au soleil vers l'antenne nous fait croire à l'été mais bien vite Dame Tramontane nous rafraîchit l'esprit et à la Coma Gelada on retrouve un dernier souffle d'hiver. Ainsi défilent petits et grands et pour beaucoup d'entre eux la découverte est totale, tout est nouveau : la montagne, la rivière et sa cascade, le pin sur le clocher, les métiers et leurs outils, et bien sûr les odeurs sont autant de souvenirs qu'ils emporteront gravés dans leur mémoire.

Puis viendra l'été avec son lot de manifestations qui, nous l'espérons, rassembleront Mossetans jeunes et moins jeunes, petits et grands, touristes et curistes.

A l'Office du tourisme nous allons bientôt reprendre les visites hebdomadaires du village et de l'église. Une nouveauté a été testée dans le cadre du programme de printemps des visites proposées par le Pays d'Art et d'histoire : la visite du village précédée d'une balade jusqu'au relais. La montée par le petit sentier puis la vue aérienne qu'offre ce promontoire permettent une lecture du paysage de la vallée tandis qu'à nos pieds le village, tel un plan-relief, raconte son histoire. Il ne nous reste plus ensuite qu'à dévaler dans les ruelles pour en retrouver tous les éléments. Cette visite jusque là proposée aux scolaires a été jugée très intéressante malgré la tramontane légèrement décoiffante. Balade à renouveler ! Et j'en profite pour vous inciter à vous procurer le programme du PAH qui propose, tout au long de l'année, des visites et itinéraires originaux.

A la Tour, la boutique continue à évoluer : le logiciel de caisse est opérationnel et déjà apprécié par le personnel. La ligne de cartes postales « maison » est lancée, nous attendons la livraison. Les bijoux mossétans, bien présentés, ont déjà attiré des amateurs, les poteries de Ben ont fait des heureux et il va nous falloir les renouveler et élargir la gamme.

J'arrête là et vous conseille plutôt de venir nous rendre

visite pour découvrir ces nouveautés .

#### Et que se passe-t-il aux Jardins ?

Et bien que le sujet soit assez vaste, résumons en quelques mots.

Après que maints chiens (animaux que nous aimons beaucoup par ailleurs) en l'occurrence plutôt du genre « errant-désœuvré dont les parents s'occupent peu », et c'est un doux euphémisme, aient élu depuis l'été dernier domicile quotidien au Jardin des Parfums, en faisant un magnifique cynodrome et terrain de baignades et jeux canins fort diversifiés, nous étions désespérés et impuissants à voir jour après jour l'accumulation des dégâts induits. Aux prémices du printemps, il a fallu dresser le constat navrant que les dégâts étaient énormes en terme de plantes vivaces et de petits arbustes perdus, anéantis à jamais, énormes en termes de perte d'investissement autant humain que financier.

Le jardinier était à deux doigts d'aller se pendre au premier arbre venu quand la Mairie est venue à son secours et a décidé de clôturer le Jardin. Super François et Super Arnaud ont mis en œuvre une clôture qui a été étudiée pour être bientôt absorbée par les buissons et arbustes et qui est déjà fort discrète et efficace. Pour le jardinier, c'est une bouffée d'espoir dont il ne sait comment témoigner sa reconnaissance. Un patient travail de restauration est en cours, qui

prendra du temps, c'est le prix de la conservation de notre bel outil pédagogique pour tous les scolaires du département et lieu de détente et de paix pour tous les amoureux de fleurs et de nature.

Par ailleurs, le projet Arboretum de l'Ecole des trois Villages a pris corps, plusieurs séances de plantations avec les écoliers et leurs enseignants ont eu lieu et s'échelonneront jusqu'à l'automne prochain et sans doute au-delà. Les enfants sont très motivés et répondent magnifiquement à la sollicitation. Ces moments de joie en plein air où se mêlent sans que cela semble un effort les sciences naturelles, l'approche des cycles de l'air, de l'eau, des insectes, sont autant de petits miracles qui nous laissent ébahis, émus et heureux. Mais nous aurons bientôt l'occasion de faire un article plus circonstancié et plus explicatif.

Vive le printemps recommencé et les belles promesses de l'éveil de la nature, tant que la terre tournera.....





## LA ROMEGUERA

Es la veïna del meu hort  
 Fa temps que hi és, té molta sort  
 De conèixer la música  
 La gelada no li fa res  
 I la secada encara més  
 Sempre es ella la més bonica  
 S'acaparà de lo que veu  
 S'engarapa s'hi no se treu  
 Té la seva picardia  
 I amb un cop de desherbant  
 Que li fera girar l'ull de band  
 Trauquerà més cada dia.

Si hom la crema femarà  
 Sempre se reviscolerà  
 Quina planta malaida  
 Estassada torna brotar  
 Picolada no vol crevar  
 Quedarem lligats per la vida  
 Are que hi és, s'hi pot estar  
 Ningu mai més no la treurà  
 Això és de mal comprendre  
 Malgrat la nostra voluntat  
 No és falta d'haver provat  
 No se podrà mai més fer perdre.

Si per cas els funcionaris  
 Volen fer com els llurs avis  
 Tornar viure de la terra  
 Tindran d'agafar les eines  
 Amb treballs i força penes  
 Per l'hi fer sempre la guerra  
 Ella s'hi tornarà amb traça  
 Per conservar la seva plaça  
 I nos donar tot lo que ten  
 S'acabera per confitura  
 Quan la fruita es ben madura  
 I mai més la descuidarem

Es la nostra romeguera  
 Sempre guapa i ben lleugera  
 Que avui el cel nos ha deixat  
 Es un molt estrany haretatge  
 Que malgrat nostre coratge  
 Ten el peu ben arrelat.

Es la nostra romaguera  
 Que encara avui sus la terra  
 Agafarà més llibertat  
 I ten també dret a la vida  
 Ella i jo en fem la crida  
 Serà per l'eternitat!



J. Vilaceca



## L'ÂME D'UNE VALLEE

Michel Perpigna

S'il est vrai que chaque pays est un havre de paix où les gens se confondent et se rassemblent dans l'identité des origines de chacun, je dirai que Mosset est un stade où le terrain propice réunit les grands cœurs au-delà des générations.

J'ai connu Mosset un jour de février en 1942. J'y fus réfugié et accueilli avec une grande générosité. C'était la période de guerre où les enfants de la ville venaient chercher abri dans la cité pastorale.

*J'avais faim, tu m'as donné à manger...*

Je n'ai jamais oublié le bon goût de ce lait crémeux de vaches et de chèvres qui étaient légion en ce lieu.

Les années ont passé et j'ai pu découvrir avec le temps la valeur de ce pays rêvé où j'ai décidé de vivre ma vie jusqu'au bout, entouré de mon épouse Marie-Jeanne et de mes proches qui sont devenus aussi fervents de la vallée mossétane.

Nous étions heureux de vivre ici tout simplement.

Mais voilà qu'un jour, ou plutôt un soir de janvier 2011 d'un froid très rigoureux, la maison du bonheur a péri dans les flammes impossibles à maîtriser et tous mes biens, mes archives, mes souvenirs glanés au fil des années ont été anéantis.

Ô rage, O désespoir, devant mon impuissance. Mon épouse pleurait, appelait au secours dans la nuit hivernale, apocalyptique. J'étais effondré.

Mais l'appel au secours fut entendu de tout le voisinage et les Mossétans jeunes et moins jeunes se sont groupés pour participer au sauvetage de nos vies, de nos biens et de nos derniers souffles dans un élan de générosité indescriptible de nos jours : un lit, une couverture, une clef, tout ce qui peut générer la chaleur humaine à l'heure du désespoir.

Certains ont prêté leurs bras et un peu de leur temps pour aider à atténuer l'apparence de désolation de notre foyer sinistré.

C'est alors que conscient de ce que la solidarité peut apporter à l'espérance, j'ai compris que la jeunesse et les adultes du Mosset d'aujourd'hui, étaient bien les héritiers du monde montagnard et fier que j'avais connu dans mon enfance.

Aimer et se savoir aimé  
Avec ma reconnaissance

### MOSSET...

Qu'il est beau ce pays sur la montagne aride  
Et jolies ses maisons bâties dans le rocher.  
Son château dominant la secrète bastide,  
Ce pin original jailli de son clocher.

Rocailles disposées avec art féodal,  
Jardins en escalier soutenus de murailles,  
Jachères éventées autour d'un vieux cortal  
Dont la porte est fermée après dures batailles.

Au pied des bergeries, des prairies de la Close,  
Entre la Rabouillède et le flanc d'Estarté,  
Il étale orgueilleux, ses toits de tuiles roses  
Et ses murs de granit et ses rues enlacées.

Ah, j'aime retrouver dans ses chemins de terre,  
Au travers des garrigues et dedans la forêt,  
L'empreinte d'un séjour où j'ai bu, solitaire  
A mon adolescence une coupe dorée.

A mes jeunes amis, aux bergers, à mes frères,  
A tous ceux qui venaient le dimanche matin  
Cueillir la violette et la verte fougère,  
Où, vers les tuileries, une brassée de thym.

Qu'il est bon de sentir cet embrun de gentiane  
Et de genévrier qu'on respire, l'été,  
Sur le rivage frais de l'humble Castellane,  
A l'ombre du tilleul où l'oiseau vient chanter.



# I si cantéssim ?

Jean MAYDAT

**Un grapat de cants catalans**



**De si on cantava ?**

## Une poignée de chants catalans

✿ **De Carthage à Mosset** : L'action se situe à Carthage aux temps mythologiques. Didon, reine de Carthage, avoue à sa confidente Belinda qu'elle est tourmentée par le chagrin et la douleur, mais elle refuse d'en révéler la cause. Belinda comprend qu'Énée, prince Troyen, invité de Didon, est à l'origine de sa détresse. Énée, fils du mortel Anchise et de la déesse Aphrodite (Vénus) est rescapé de la prise de Troie. Il faisait route vers l'Italie pour y fonder Rome lorsqu'une tempête l'a détourné vers les côtes d'Afrique du nord. Belinda et l'entourage de Didon tentent de convaincre celle-ci qu'un mariage des deux monarques ne pourrait tourner qu'à leur avantage. Les courtisans reprennent en chœur les propos de Belinda ; Didon, comblée, accepte la proposition d'Énée et succombe à l'amour. C'est cette déclaration que je vous propose ici, mais *en català si us plau* (une première mondiale dans notre belle langue catalane), alors que « *Didon et Énée* » adapté par *Opéra Mosset* sous le nom de « *Didon au gré des flots* » sera en réalité interprété en français dans la cour du château l'été 2011 prochain, d'après le célèbre opéra baroque du compositeur anglais Henry PURCELL (1659-1695).



Henry PURCELL

## No temí cap perill

### Adaptation en catalan

No temí cap perill,  
l'heroi estima tan bé com vostè.  
No temí cap perill,  
l'heroi estima tan bé com vostè.  
Sempre amable, sempre somrient,  
i frustrí les seus molèsties.  
No temí cap perill,  
l'heroi estima tan bé com vostè.  
Cupidó cobreix el seu camí  
amb rams elisis.  
No temí cap perill,  
l'heroi estima tan bé com vostè.

*f* Bien rythmé

No tem - i cap — pe - rill, l'he - roi es - tima tan bé com vos - tè.

*p*

No tem - i cap — pe - rill, l'he - roi es - tima tan bé - com vos - tè.

*pp*

Sem - pre a - mable, sem - pre som - rient, i frus - tri les seus mo - lèsties.

No tem - i cap — pe - rill, l'he - roi es - tima tan bé - com vos - tè.

*pp*

Cu - pi - dó co - breix el seu ca - mí amb rams e — li - sis.

No tem - i cap — pe - rill, l'he - roi es - tima tan bé - com vos - tè.

### Adaptation en français par

Florence SZARVAS  
(pour Opéra Mosset)

Ne craignez aucun danger,  
Ce héros aime et vous l'aimez.  
Ne craignez aucun danger,  
Ce héros aime et vous l'aimez.  
Ne doutez point de sourire,  
Décevez tous vos soucis.  
Ne craignez aucun danger,  
Ce héros aime et vous l'aimez.  
Sous vos pas l'Amour répand  
Des bouquets élyséens.  
Ne craignez aucun danger,  
Ce héros aime et vous l'aimez.

### Texte d'origine en anglais

Fear no danger to ensue,  
The Hero loves as well as you.  
Fear no danger to ensue,  
The Hero loves as well as you.  
Ever gentle, ever smiling,  
And the cares of life beguiling.  
Fear no danger to ensue,  
The Hero loves as well as you.  
Cupid strew your path with flowers,  
Gather'd from Elysian bowers.  
Fear no danger to ensue,  
The Hero loves as well as you.



**Nota** : Dans la mythologie romaine, Cupidon (Cupid en anglais), fils de Vénus, est le dieu de l'amour. Il présente la même origine et la même histoire que le dieu grec de l'amour Éros.

**Références** : CD - *DIDO & AENEAS* d'Henry PURCELL - Version Christopher HOGWOOD - L'oiseau-Lyre : DECCA.  
CD - *id.* - Version William CHRISTIE - Orchestre des Arts Florissants - Harmonia Mundi.

EN DESCENDANT



LA CASTELLANE

**TRESORS DE LA NATURE (Suite)**

**Jean LLAURY**

*Toujours d'après L. CONILL Instituteur Botaniste Vernétois (1910)*

Ce mois-ci, grâce à L. CONILL et avec un siècle de décalage, le JdM expose l'état des connaissances botaniques et médicinales relatives à un certain nombre d'espèces cultivées ou sauvages de la région dont le seul point commun est que leur nom catalan débute par la lettre C ; c'est ainsi que la **CARXOFA** -autrement dit l'artichaut- va côtoyer la **CEBA** ou oignon lequel cédera la place aux **CAPS DE BORRÓ** en d'autres termes la Lavande stoechas, cette labiée, propre aux terrains siliceux, et aux inflorescences d'un violet parfois lumineux... enfin, Conill nous apprendra que jusqu'à l'entre deux guerres l'on cultivait, dans la région, un chanvre (autrement dit, **un Cannabis**) d'un tout autre usage que le chanvre indien celui qui, depuis longtemps, est appelé **haschisch ou Marijuana**...

#### **CARXOFA (carchofeu) ou ARTICHAUT.**

Formé de l'espagnol *alcachofa* qui doit avoir été formé avec *cacho* (ou *caxo*, en catalan), pièce, morceau, fragment. Le capitule (la fleur, l'inflorescence) semble formé d'une foule de pièces représentées par les écailles ou feuilles du calice.

*Noms : Cynara scolimus L Artichaut commun.*

*Habitat : cultivé dans les jardins et les champs de la plaine jusqu'à 600 m (Vernet les Bains, Sournia...)*

*Propriétés : cet artichaut est un genre de CARLINE ou de CARD\* qui a été amélioré par la culture. On en mange la base des écailles du calice ainsi que le réceptacle communément appelé cul d'artichaut. C'est un excellent aliment\*\* et un bon diurétique. Le suc des feuilles aurait été employé avec succès contre l'hydropisie et les rhumatismes. Préparées avec le bismuth, ces feuilles donnent à la laine une belle couleur dorée.*

\*Sur les hauteurs du *Clot d'Espanya* et du *Col de Jau*, on découvre **la Carline sans tige** appelée également *artichaut sauvage* ; jadis, dans les campagnes, cette plante était clouée aux portes des granges où elle servait d'hygromètre : *ses fleurs s'épanouissent par temps sec et se referment par temps humide*. De plus, les réceptacles, bases des fleurs, souvent très gros, étaient mangés en guise d'artichaut dont ils ont le goût.

Je me souviens en avoir dégusté, en été, dans les jasses cerdanes et capcinoises.

*\*\*C'est à propos de l'artichaut que Coluche, dans un de ses sketches fameux, affirmait : c'est l'aliment par excellence des gens pauvres : en effet, c'est le seul où il y en a plus dans l'assiette une fois qu'on l'a mangé !*

### **CEBA (cébeu) ou OIGNON.**

Formé du nom latin *coepa* désignant la plante.

*Noms* : **Allium cepa L Oignon cultivé.**

*Habitat* : cultivé dans les jardins ; **l'oignon rouge de Toulouges** est très estimé.

*Propriétés* : l'oignon est connu comme un excellent assaisonnement dont les parties volatiles font pleurer les yeux des cuisinières.

C'est un excitant, un adoucissant (faudrait savoir !) et un diurétique ; faire cuire deux grosses têtes sous la cendre et les mettre à bouillir dans l'eau, passer cette tisane et sucrer. Un des oignons cuits sous la cendre, coupé en deux et appliqué sur un doigt affligé d'un panaris, le guérirait en trois jours. Quelques gouttes de suc d'oignon, injectées dans l'oreille, ont été recommandées contre la surdité ; ce suc calmerait également les maux de dents.

### **CAPS DE BORRO o CAPS D'ASE ou LAVANDE STOECHAS.**

Les rameaux de cette lavande sont terminés par des capitules broutés par les borrós : ânes. Demandez donc à Maryanne du Moulin !

*Noms* : **Lavandula stoechas L. Lavande des îles Stoechades ou d'Hyères.**

*Habitat* : lieux stériles et siliceux de la plaine à 800 m (Rabouillet, Fillols...) voire 1100 m dans la vallée de la Carança.

Elle se plaît au milieu des cistes à feuilles de laurier, sur le piémont de la commune de Mosset au-dessus des *recs de Molitg et de la Ville*.

*Propriétés* : cette lavande des sols granitiques et schisteux ...est peu usitée car moins aromatique que la *lavande aspic* laquelle, plutôt calcicole, est cependant cultivée avec succès devant le Monastère de Corbiac.

La lavande stoechas est quelquefois employée en infusion (8 g) dans la lutte contre l'asthme humide et les catarrhes pulmonaires.

### **CANEM o CANO ou CHANVRE CULTIVE**

Formé du nom catalan *cana* : canne ; les tiges sont droites comme une canne. Le nom latin du genre **CANNABIS** est aussi formé de *canna*, canne et *avis*, oiseau ; allusion aux tiges et aux semences prisées des oiseaux.

*Noms* : **Cannabis sativa L. Chanvre cultivé.**

*Habitat* : cultivé dans les jardins et les champs.

*Propriétés* : le chanvre cultivé exhale une odeur forte et vireuse qui provoque le sommeil ; l'eau des chénévières (champs de chanvre) se corrompt et peut occasionner des fièvres intermittentes. Il est cultivé pour les fibres textiles de son écorce servant à la fabrication des semelles d'espadrilles, des cordes, des toiles, etc...

Les graines, appelées **chénevis**, servent à la nourriture des oiseaux, de la volaille et des chevaux fatigués ; l'infusion de ces graines calme les affections des voies urinaires, et cuites dans du lait de chèvre, elles auraient guéri plusieurs cas de jaunisse. Le chénevis donne une huile à brûler ; cette huile calme les maux d'oreilles. L'infusion des feuilles (120 g) a été employée dans les rhumatismes chroniques ; sous forme de cataplasmes, les feuilles écrasées facilitent la résolution des tumeurs blanches.

Les Orientaux se servent des sommités fleuries d'une autre variété de chanvre, le **chanvre indien**, pour préparer une boisson enivrante et un tabac, le **haschisch ou Marijuana** (la Marie-Jeanne), ayant les propriétés extatiques mais funestes de **l'Opium**.

**Dernière nouvelle :** Information récente du "Parisien" relayée par le "Canard Enchaîné"  
*" et si on plantait du Cannabis à Fukushima ?*

*Il paraît que certaines plantes, en particulier le Tournesol et le Cannabis (chanvre indien) ont le pouvoir de décontaminer les terres polluées autour des Centrales Nucléaires.*

*En tout cas, les 80 000 japonais forcés de quitter les alentours de Fukushima ont du mal à trouver le joint"*

J'ajouterais que certaines plantes d'appartement telle le CHLOROPHYTUM seraient antipolluantes et absorberaient, par exemple, les émanations de monoxyde de carbone.

**Qu'en pensez de tot aixó Marcel ?Qué te diré home, no em diu res !**

(A suivre, si vous le voulez bien !)

Pour apporter un peu d'eau au moulin de L. Conill et de Jean Llaury, voici ce que Jacotte a trouvé dans les pages de la revue Conflent intitulées « La révolution au détail ».

Il s'agit d'une lettre reçue par la municipalité de Mosset :

Prades, 4 ventôse, an 2

A la municipalité de Mosset

Bonnet, adjudant général de l'armée de Montlibre\*, m'a requis de lui procurer une quantité d'espadrilles pour les défenseurs de la République.

Vous avez des cordiers dans votre commune ; vous voudrez bien me mettre à même d'obtempérer à la réquisition qui m'a été faite ; en conséquence enjoindre à vos cordiers de ne faire des espadrilles que pour la République, en leur recommandant de les faire de la première qualité afin qu'elles puissent faire usage.

\*Mont-Louis



Asphodèle blanc, sous le Monastir de Notre Dame du Col de Jau



Mufler ou gueule de loup, sur le talus au-dessus de l'Illa

## Sur les chemins de Mosset : première étape.

*En vérité, le chemin importe peu,  
la volonté d'arriver suffit à tout. (Albert Camus)*



Beaucoup de questions nous sont posées sur les chemins.

La multiplicité des termes utilisés pour les voies de passage témoignent d'emblée de la complexité de la matière: chemin, sente, sentier, voie, circuit, allée, traverse, avenue, parcours, piste, itinéraire, passage, route, chemin d'exploitation, trace...sans compter les carreteras, carraires (servitudes de transhumance), les drailles (ou drayères) qui tirent droit dans les montées..ou les barbares DFCI non ouvertes à la circulation générale..etc. Et rien que parmi les chemins, on peut distinguer le chemin rural, vicinal, communal, intérieur, de desserte, d'exploitation, privé, public, de randonnée, de servitude....ouf !

Le randonneur qui emprunte un GR ou un autre itinéraire ignore les règles très complexes qui lui permettant de se livrer à cette activité pourtant évidente et essentielle : marcher!

Le droit des chemins est pléthorique, dispersé, incertain et difficile à appréhender. A la frontière du droit public et du droit privé. Un itinéraire emprunte différents supports physiques : chemins, sentiers, routes...chacun de ces supports a un régime juridique particulier qui ne se déduit pas de ses caractéristiques physiques.

Quel est le statut des chemins de Mosset ?

La question est complexe. Avant d'envisager de tenter de définir le régime de certains des chemins mossetans, il est nécessaire de poser quelques notions juridiques et de demander à nos lecteurs de s'en imprégner...

### **I Chemin privé ou chemin public ?**

La distinction la plus importante est celle des chemins appartenant aux personnes publiques (communes, départements, régions, Etat et leurs établissements publics) et ceux appartenant aux personnes privées. Distinction évidente que tout le monde comprend. Ce qui est à moi, j'en fais ce que je veux, ce qui est à la commune (nous ne parlerons que d'elle), c'est le conseil municipal qui en décide et le public peut en user.

Mais, face à tel chemin forestier ou tel sentier serpentant dans les estives, comment savoir s'il est privé ou public ?

Pour les voies de passage, le code rural pose le principe fondamental que « *Tout chemin affecté à l'usage du public est présumé, jusqu'à preuve du contraire, appartenir à la commune sur le territoire de laquelle il est situé.* »

Les juges (la jurisprudence) en tirent la conséquence qu'il appartient à celui qui revendique la propriété du sol d'un chemin d'en établir la preuve. Faute de quoi, il appartient à la commune.

Ainsi, la cour d'appel de Nîmes a tranché un litige entre une commune et des propriétaires privés de terrains jouxtant le chemin de l'église dans les termes suivants :

*Dès lors que, d'une part, les titres de propriété produits par les revendiquants contiennent des éléments de désignation de leur bien excluant la preuve de la propriété du sol de la voie liti-*

*gieuse et que, d'autre part, les témoignages de personnes habitant depuis longtemps le village, les photographies et les constatations de la gendarmerie démontrent l'utilisation faite de cette voie par les personnes et les véhicules, ainsi que l'implication de la commune qui a réalisé des travaux d'entretien et de construction, ladite voie permettant d'accéder à l'église et située au sud de la parcelle des revendiquants constitue un chemin communal.*

*Ce dernier est caractérisé par une affectation continue à l'usage du public depuis plus de trente ans, dès avant la décision de classement en voie communale, et par une possession continue, non interrompue, publique, paisible, non équivoque et à titre de propriétaire de la commune.*

CA Nîmes (1re ch. Civile A), 1er avril 2008 - RG n° 07/03606.

Mais la présomption de propriété de la commune peut toutefois être renversée si un riverain rapporte la preuve d'une possession continue, non interrompue, paisible, publique, non équivoque et à titre de propriétaire pendant trente ans (Cass. Civ.3 10/02/2004 Commune de Villard-Sallet).

## **II Domaine privé ou domaine public ?**

Cette distinction est importante, mais plus difficile à comprendre pour les non juristes. Il faut distinguer parmi les biens de la commune d'une part les biens de son domaine public, c'est à dire ceux qui sont spécialement classés dans le domaine public, d'autre part, les biens de son domaine privé (tous les autres). Eh oui, ce sont des biens publics du domaine privé !

Les biens du domaine privé de la commune ont un statut mixte : Ils appartiennent à la commune et sont régis, comme les biens faisant l'objet du droit de propriété des particuliers, par le code civil.

Les chemins du domaine public sont appelés aujourd'hui « chemins communaux », ceux du domaine privé seront les chemins ruraux, les chemins d'exploitation ou les chemins forestiers.

Juridiquement, il y a donc 4 catégories de chemins appartenant à la commune.

### **II – 1 Les chemins du domaine privé communal.**

Ces chemins appartiennent à la commune mais ils sont régis, comme les biens faisant l'objet du droit de propriété des particuliers, par le code civil...Du moins en principe. Il y a des exceptions pour les chemins ruraux car les travaux qui y sont effectués présentent le caractère de travaux publics : les litiges relèvent dans ce cas du tribunal administratif ; de plus, c'est l'autorité municipale qui réglemente les conditions de son utilisation et de sa conservation, dans le cadre de ses pouvoirs de police..

Et cette catégorie curieuse est la règle ! Tous les biens des collectivités publiques qui ne relèvent pas de leur domaine public appartiennent à leur domaine privé. Autrement dit, si on ne peut pas prouver que la voie relève du domaine public de la commune, elle relèvera du domaine privé.

Nous y reviendrons...Nous décrirons dans l'étape suivante comment sont définis les chemins communaux et quelles sont les voies de passage (elles sont en général goudronnées !) qui relèvent de ce statut à Mosset.





**Del Fort Carrat de Cotlliure (1725) au Fort Carré de Collioure**  
**ou**  
**Les Randonneurs mossétans à l'assaut de la Côte Vermeille**

**Jean Llaury**

Lundi 21 Mars, le lendemain de l'arrivée du Printemps, à huit heures "solaires" pétantes (soit, en réalité, dix heures "légalés") du pied del **fort Carrat** qui domine Collioure et riche de ses vingt quatre membres super entraînés, le Commando mossétan s'ébranle sous les ordres de *Georges del Carrer de les Senyores*...

**Mission** : descente vers le **fort Mirador** ( ou Miradou, daté de 1674) en prenant soin de récolter les asperges sauvages qui jalonnent le sentier et d'éviter d'écraser les premières Asphodèles fleuries ; traversée de **Collioure** endormi avec contournement, pour cause de travaux, du **Château Royal** gardé par un goéland juvénile juché sur une barque ; montée puis descente des glacis dessinés, dans les années 1700, par un des lieutenant de **Vauban** ; arrêt devant la plage principale soulignée de palmiers et recueillement devant la façade et le cloître des **Dominicains** dont seule la cave, fameuse, est de nos jours honorée.

Montée vers le **col de la Croix blanche** en laissant, sur notre droite le moulin à huile encore appelé *el molí d'en Moli* (*Michel Moli*, l'actuel maire de Collioure, étant le concepteur de cet ouvrage !).

De là, direction le **fort Saint Elme** et, croyez moi, ça grimpe dur (heureusement, le talus est riche en asperges et autres nombrils de Vénus que l'on mange en salade... et cela justifie de nombreux arrêts !).

A propos de Vénus, j'ai oublié de vous dire que depuis le col de la Croix Blanche, nous dominons son Port (**Portus Vénéris**) et nous voici, après une marche forcée (car l'heure du casse-croûte est dépassée), sur un autre col coïncé entre **Saint Elme**, véritable château fort, et **la Redoute Dugommier**, à demi enterrée.

Si St Elme fut bâti au XVI<sup>ème</sup> siècle sur l'emplacement d'une chapelle dédiée au saint protecteur des matelots, le fort Dugommier lui, est beaucoup plus récent (XIX<sup>ème</sup>) tout comme les batteries défensives, telles **Taillefer**, **la Galline** ou la **500**, jalonnant la route des crêtes entre Collioure et Banyuls sur Mer.

C'est donc sur ce col abrité par les deux forteresses que le commando essoufflé se remet de sa montée tout en se restaurant...

Ensuite, descente parfois scabreuse par le "chemin des vignes" qui nous amène sur les bords du **Douy**, ruisseau temporaire capable d' être à sec durant 9 mois, de donner un mince filet d'eau durant 2 mois et demi et d'emporter des voitures stationnées dans son lit jusqu'à 300 m du rivage au moment de pluies diluviennes (oui, oui, ça arrive !) alliées à un fort "coup d'Est".

Passage devant la demeure où décéda, en 1939, au moment de la Retirada, le poète espagnol Antonio Machado.

Admiration devant un parterre de pieds d'Acanthe aux longues feuilles recourbées, d'un vert lumineux et donc, retour à Collioure avec l'inférenale remontée jusqu'au Fort Carrat (et ça, c'est le plus dur, croyez-moi ! d'autant que le "soleil donne").

Finalement, une fois encore, mission accomplie (sans compter les bourses bourrées d'asperges) pour Georges, Jacotte ...et leur commando de choc !





Fort Carrat

Façade des Dominicains



Fort Miradou

Le goéland, sentinelle du port



Une façon originale de traverser le Douy



Coilloure au petit matin



Le fort Saint Elme

# Chronique du talc 7.

ou  
Extraits DU COURRIER DU BARON DE CHEFDEBIEN  
de 1883 à 1918

par Fernand VION

Le temps s'améliore. Les travaux peuvent reprendre à la construction du chemin de fer. On mise tout sur le produit qui va sauver la vigne du mildiou : **la sulfostéatite cuprique**. Le problème est qu'on n'arrive pas à produire assez de talc blanc, les clients veulent tous « du blanc » pour les usages pharmaceutiques, mais la carrière en produit aussi du vert, du bleu, du violet... Alors, on y ajoute le sulfate de cuivre (bleu) et on fait le bonheur des vigneron avec la sulfostéatite cuprique ou **bouillie catalane**.

**23/03/1886** – Le contremaître de la carrière, François Sabater, fait son rapport au Baron en lui annonçant qu'il est monté à la Solane pour prendre des mesures nécessaires pour la reconstruction du cortal constitué par une maisonnette et une grange de 22m sur 8m «... *bien plus basse que celle de Coubazet, je crois qu'elle peut contenir 7à 800 bêtes à laine ou bien 40 à 45 bêtes à cornes* ». Il s'est rendu ensuite à Coubazet à pied car aucune bête ne peut passer, il y a trop de neige. Il dit aussi : « *M. Salètes vient de me dire que s'il avait la jument il irait demain au Caillau, je lui ai répondu que c'était impossible de pouvoir passer, et que s'il veut tué (sic) la bête et peut-être lui aussi il n'a qu'à y aller, ce n'est pas lorsqu'il y a impossibilité de pouvoir rien faire, ..., qu'on doive obligé les charretiers et entrepreneurs du talc à faire l'impossible ; s'il y envoyé (sic) 15 ou 20 hommes pendant quelques jours à déblayer la neige, il peut arriver le lendemain une bourrasque, et tout le travail que l'on aura fait sera comblé ; ce que je vous écrit ne me regarde pas, mais je crois que c'est de mon devoir de vous le signaler.* »

*Votre tout dévoué serviteur. »*

[Et toc ! Encore une pique envoyée, via le patron, à son collègue devenu Directeur]

**10/04/1886** – Méra remercie le Baron pour les savoureuses asperges qu'il lui a envoyées en précisant que « *madame Méra m'assurait qu'elles étaient destinées au concours régional, mais ma gourmandise l'a emporté et je n'ai même aucun regret*

*de les avoir croquées* ». Et aussi « *je vous serai obligé de me dire si les travaux peuvent être repris sur la montagne, jusqu'au Caillau* ». Il tient absolument à être présent et même effectuer lui-même les essais de mise en marche.

**14/04/1886** – Salètes, le directeur de l'usine de Prades, informe le Baron que le chantier est opérationnel à la halle aux briques et que pour accélérer le séchage « *on ouvre portes et croisées et on y laisse un gamin pour surveiller le tout* ». Il précise aussi qu'il n'a presque plus de talc en raison de l'arrêt de l'usine pour quelques réparations peu importantes. [Se justifiant en disant « *je préfère les faire maintenant [les briques] que lorsque les transports pourront bien fonctionner* », il veut montrer qu'il n'est pas satisfait des charretiers du Caillau.] « *Toujours la même mollesse* » dit-il « *pendant que les transporteurs non par engagement s'évertuent à m'apporter du talc d'Estdardé, eux semblent trouver du plaisir à ce que l'usine chôme* ». A ce propos, l'Indépendant annonce que vendredi 17 avril, chez M. Lapeyrouse, il y a un camion à vendre aux enchères « *votre charron pourrait peut-être le visiter* ».

**23/04/1886** – Simon Salètes explique au Baron comment il procède pour la fabrication des briques de sulfostéatite et précise que trois semaines ne suffiront sans doute pas pour le séchage des 13000 briques fabriquées. Pour accélérer le séchage on procède au grattage des briques

dont le résultat est la sulfostéatite en poudre qu'il faut épandre dans la halle. Le manque de place évident pour le dépôt du talc, du sulfate de cuivre, des briques à sécher et de la poudre finale fait que pour pouvoir produire sur une plus grande échelle il faut absolument trouver d'autres locaux dans les environs. Salètes demande encore « *que savez vous du véhicule qui devait être visité ? Nous en avons besoin maintenant* ».

**24/04/1886** – Le responsable de Covaset, François Sabater, fait savoir au Baron que « *le concours de taureaux a eu lieu mardi dernier, la commission a jugé que les vôtres ne méritaient pas de prime, malgré M. Asézat maire de Catllar qui insistait pour vous attribuer au moins la seconde, non seulement comme mérite mais aussi pour la vacherie du Callau, ou la grande majorité des propriétaires y envoient leurs vaches, alors la commission s'est décidée à vous offrir une prime supplémentaire de 25 F. qui serait peut-être voté par le conseil général ; voyant l'injustice, d'après le peu de connaissances que je puis avoir, que ces messieurs faisait, je les ai remercié. D'après certaines rumeurs, M. Poseau vétérinaire et le maire de Mosset, président de la commission, ont été tout surpris de mon refus, voyant que leurs tripotages étaient mis à jour ; la clameur publique séance tenante m'a donné raison. Si la jument est guérie vous pouvez me l'envoyer lundi, ou mardi prochain, j'irais si le temps le permet jeudi prochain semer la luzerne a la Solane, je coucherai à **Coubazet** et j'arriverai jusqu'au Caillau pour savoir a peu près où les frères Bertrand [entrepreneurs pour le chemin de fer] pourront commencer a travailler, je pense qu'au **Solla de Canregt** il doit y avoir très peu de neige, et c'est précisément a cette partie que l'on doit commencer* » [... la pose des voies].

**27/04/1886** – François Sabater annonce au Baron que « *Les ponts que le génie veut*

*qu'ils soient faits en bois, n'est aucun inconvenient, il n'y en a qu'un sur toute la ligne du chemin de fer, qui se trouve au ravin de **Canregt** que l'on peut au besoin le réduire à 1m50 de largeur et peut-être même à un mètre* ».

**1<sup>er</sup> mai 1886** – Sabater fait savoir que la neige est presque fondue, sauf entre **Coubazet et le Coll de tourne**, et que les frères Bertrand peuvent se remettre à la pose des voies, les traverses étant déjà sur place tout le long de la route sur une longueur de 2,5 km. Et aussi « *j'ai semé la luzerne aux champs de la Solane ou habitait Fond-de-cave ... les maçons ont déjà bâti quelques mètres au Cortal de la Solane et ... je crois que nous aurons des difficultés avec monsieur Cros (Espagnol) car son canal d'arrosage sera intercepté lorsque la voie se posera* ».

**06/05/1886** – Salètes dit que le petit bluttoir [soufflerie] est trop lent et expose trop les ouvriers à la poussière : « *le petit [jeune ouvrier] se plaint de diarrhées ou coliques et Hullo ne mange pas, dit-il, depuis qu'il est occupé au tamis. Je leur dis que ce ne peut être ce travail qui les dérange, mais j'ai été moi-même indisposé 2 jours et cette nuit encore j'ai éprouvé les mêmes effets que le gamin. L'usine étant bien aérée et le personnel n'étant pas obligé de s'aboucher à la poussière, je les ai persuadé que ces inconvenients ne se présenteront plus.* »

**14/05/1886** – Sabater fait savoir que Bertrand travaille beaucoup mieux que l'année dernière, les rails étant déjà posés entre le Callau et Canrec. L'entrepreneur prétend même que le chemin de fer arrivera à Covaset au plus tard le 15 juin. Sabater aussi est satisfait des maçons qui arrivent au premier étage au cortal de la Solane et les scieurs ont très bien scié toutes les planches et poutres à la main.

*A suivre.*

**Le cortal de la Solane anciennement cortal Matheu (évoqué dans les pages de Fernand Vion et de Jean Parès), un des plus beaux vestiges du patrimoine bâti de la montagne de Mosset.**



Vue panoramique sur la plaine et la mer.



Dans le chambranle de la porte, cette croix rappelle la mort du garde monsieur Faure, emporté par la foudre





# Histo-Généalogie



## Les forêts et les vacants des d'Aguilar pendant la Révolution

En 1796, les biens nationaux de Mosset provenant des ecclésiastiques ou des émigrés ont tous été vendus à des particuliers. La seule exception est celle des forêts et des vacants qui avaient appartenu à **Pierre d'Aguilar** et qui, depuis fin 1792, n'appartiennent plus à ses héritiers, tous hors de France

### Qui est propriétaire des vacants ?

Il n'est pas aisé de reconstituer les formes de gouvernance des bois et vacants de Mosset pendant et après la Révolution.

Jusqu'à son décès, le 10 août 1792, ces biens seigneuriaux appartiennent à **Pierre d'Aguilar**. Ses héritiers ayant quitté la France pour l'Espagne, leurs biens sont mis sous séquestre mais restent invendus.

Par la signature du bail à ferme de 1787, **Maurice Matheu** est sensé les gérer. Parallèlement, depuis le 28 juin 1792, **Nicolas Laguerre**, agent forestier, est le fondé de pouvoir de **Jean Baptiste d'Aguilar**, fils de **Pierre**. A ce titre, il doit en assurer la protection avec l'aide de deux gardes forestiers.

Enfin, la commune de Mosset, s'appuyant sur la loi du 28 août 1792, considère qu'elle est propriétaire des vacants et qu'elle a des droits sur les forêts, compte tenu des coutumes séculaires.

De son côté, le peuple de Mosset, qui a besoin de terres, de bois et de revenus, profite de cette situation obscure pour défricher, couper et vendre du charbon de bois. Souvent les élus locaux ferment les yeux.

Concernant les droits de la commune, en effet, le 22 novembre 1794 (2 frimaire an III), le maire **Joseph Prats** (1742-1814), **Martin Climens** (1751-1828) et **Jean Ruffiandis**, officiers municipaux, **Joseph Estève** (1761-1837), agent national et **Ségu** greffier revendiquent auprès de l'Administration départementale la propriété des vacants : Ils rappellent la loi du 28 août 1792 : "*Les terres vaines et vagues, ou landes, ou vacants, ou garrigues, dont les communes ne pourraient en justifier en avoir été anciennement en possession, sont*

*censées leur appartenir et leur seront adjudgées par les tribunaux, si elles forment leur action dans le délai de cinq ans, à moins que le ci-devant seigneur prouve par titre ou par possession exclusive continue, paisiblement et sans troubles, pendant 40 ans, qu'il en a la propriété.*"

Le seigneur n'en avait pas la possession exclusive. En effet : "*Les habitants ont toujours eu le droit d'y faire des défrichements et d'y faire pâturer leurs bestiaux.*"

Ils concluent : "*Conséquemment, d'après l'article ci-dessus cité, les vacants doivent appartenir à la commune de Mosset. Elle espère donc que les administrateurs la laisseront jouir du bénéfice de cette loi.*"

Le 14 avril 1795 (25 germinal an III) le Directoire du Département "*arrête que la commune de Mosset fera valoir ses droits par devant le tribunal qui lui assurera la propriété des vacants ainsi qu'il est indiqué dans l'article 9 de la loi du 28 août 1792, après quoi ladite commune devra exé-*



*cuter ponctuellement les dispositions de la loi du 10 juin 1793 concernant le mode de partage des biens communaux<sup>1</sup>.*" Ce partage avait fait l'objet d'une réunion avec nomination d'experts et d'indicateurs le 8 février 1794 mais rien n'a été entrepris.(JDM n°74 de juillet 2010)

### La bataille des forêts et des vacants

Avant la Révolution, **Maurice Matheu** (1732-1812) est gérant des biens des d'**Aguilar** à Mosset à la suite du bail à ferme signé en 1787. Ce bail est renouvelé le 3 mai 1792, en association avec **Philippe Mir** (1743) de Prades. Le bailleur, **Pierre d'Aguilar**, décédera le 10 août suivant et ses fils quitteront la France avant la fin de l'année. Ce contrat concerne tous les droits féodaux, les droits de pacage, les droits sur les forges et martinets, les droits sur les bois et les vacants.

En 1795, en vertu de leurs titres de fermiers, le percepteur leur réclame 4000 livres. Ils obtiennent une réduction de moitié des Administrateurs du département des Pyrénées Orientales, parmi lesquels figure **François Arago** (1754-1814), père du savant.

En effet, la commune de Mosset s'étant déclarée propriétaire des bois et pacages, en application du décret du 28 août 1792, le montant du bail est à diminuer de 2040 livres (450 livres pour les bois et censives et 1590 livres pour les pacages). De plus, dans cette décision il est tenu compte du fait que les fermiers n'ont retiré aucun produit en 1793, année de guerre contre les Espagnols dans le Conflent.

En fin 1796, l'impensable depuis 1792, devient peu à peu crédible. il sera réalité en 1797. Les droits d'héritage de **Jean Gaspar d'Aguilar** (1758-1811), fils cadet du dernier seigneur de Mosset, **Pierre d'Aguilar**, sont reconnus le 31 décembre 1796.

Mosset qui a des droits ancestraux sur les bois et



les vacants doit se battre pour les faire valoir sur deux fronts :

- contre le récent propriétaire, la **Nation**,
- contre l'ancien, **Jean Gaspar d'Aguilar**.

### Mosset contre la Nation

Contre la Nation, la difficulté résulte de l'interprétation de deux articles de loi du 10 juin 1793 (22 prairial an I) : l'article 4 et l'article 12.

#### Article 4

L'article 4 permet à la commune de revendiquer la propriété des vacants. En effet, il stipule que *"tous les biens communaux, en général sous la dénomination de terres vaines et vagues, landes, talus, garrigues, vacants, appartiennent, de leur nature, à la généralité des habitants des communes dans lesquelles ils sont situés."* Il permet donc aux Mossétans de les revendiquer en totale propriété. Rappelons que les vacants seuls, correspondent environ au quart de la superficie de la commune.

Le 14 avril 1796 (25 germinal an III), la commune demande donc à l'Administration Centrale de se faire *"adjuger les terres vaines et vacantes."* Elle appuie sa demande par une action juridique devant le tribunal de Prades qui se déclarera incompétent. L'affaire sera donc jugée par le tribunal civil de Perpignan. Dans cette attente, confiante et sûre de son bon droit, la commune paye la taxe de la contribution foncière correspondante le 1 mai 1796. Elle assure aussi la responsabilité de la gestion des troupeaux étrangers sur son territoire.

#### Article 12

Mais lorsque les anciens propriétaires sont des **émigrés**, ce qui est bien le cas des héritiers de **Pierre d'Aguilar**, l'article 12 déroge à l'article 4 : *"la partie des communaux possédée par des émigrés, à quelque titre que ce soit, appartient à la Nation et, comme tels, ils ne peuvent appartenir aux communes."* Indépendamment du procès en cours, la décision de l'Administration tombe le 7 juillet 1796 (9 messidor an IV) : la propriété des terres vaines et vagues, vacants et garrigues est attribuée aux Domaines. Quelques jours plus tard, le 31 juillet (13 thermidor an IV), la commune de Mosset est déboutée par le tribunal civil de Perpignan. Compte tenu de ses droits ancestraux, la commune fait alors appel de la décision et du jugement devant le tribunal civil de l'Hérault.

Le tribunal de Montpellier en séance d'appel déclarera, le 31 juillet 1798 (13 thermidor an VI), soit deux ans plus tard, que la revendication de la

commune sur les bois, pacages et vacants de son territoire est irrecevable.

Mosset a perdu contre la Nation.

### Mosset contre d'Aguilar

On a longtemps cru, dans ce conflit, les d'Aguilar hors jeu du fait de leur émigration. Mais, dans les méandres de l'application des lois, les d'Aguilar ont un joker. Il s'appelle **Jean Gaspard Siméon Elisabeth Marie d'Aguilar** (1758-1811). Il est le second fils survivant de **Pierre d'Aguilar**.

En effet, au décès de **Pierre**, le 10 août 1792, il y a 3 fils vivants héritiers :

- **Melchior** (1755-1838), l'aîné héritier principal, Il a émigré vers 1791
- **Jean Gaspard** (1759-1811). Il est à Barcelone depuis 1773. Alors âgé de 14 ans il avait quitté Perpignan peu de temps après le décès de sa mère. **Jeanne de Margarit de Casteras** (1733-1772). Il est maintenant Capitaine au régiment des gardes wallonnes au service du Roi d'Espagne
- **Louis** (1763-1803), prêtre déporté, qui a cédé ses droits à son frère **Jean Gaspar**.

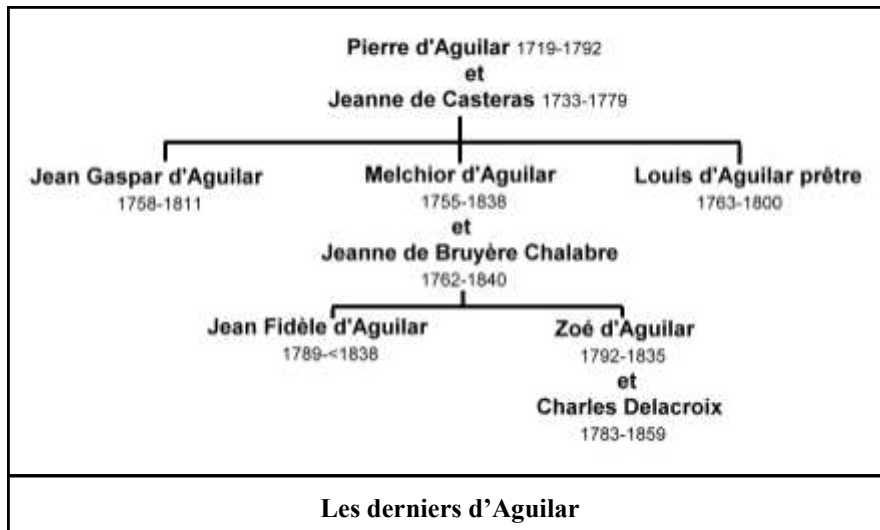
L'héritier universel est l'aîné **Melchior** mais, dans son testament, le père n'a pas oublié les cadets selon la coutume catalane de l'époque. Chacun recevra ce que l'on appelle la *légitime*, soit 66 000 livres, payable en argent ou en biens et non en papier monnaie par l'aîné **Melchior**, en 6 paiements annuels égaux jusqu'en 1798.

**Melchior** a émigré dès 1791, en conséquence, tous ses biens sont mis sous séquestre. Il ne peut donc honorer les volontés du père et en particulier il ne peut rétrocéder les 66 000 livres à chacun de ses frères et notamment à **Jean Gaspard**.

### Jean Gaspar d'Aguilar : le vrai faux émigré

**Jean Gaspar** a rejoint Barcelone en 1773 et, à ce titre, ne peut pas être spolié, son départ de France avant 1789 n'étant pas lié à la Révolution.

En 1795, la guerre avec l'Espagne est terminée, **Jean Gaspar** réclame à l'Etat français ses droits et les droits correspondants que son frère **Louis** lui a cédés. Se référant à la loi du 25 septembre 1795 (3 vendémiaire an IV), il demande donc à l'État français de lui restituer ses droits légitimes, soit 2 fois 66 000 francs valeur août 1792, date de décès du père.



### Jugement arbitral

Un jugement arbitral du 21 décembre 1796 (1 nivôse en V) établit que les droits de **Jean Gaspar d'Aguilar**, tant paternels que maternels, se portent à la somme de 106 000 francs en tenant compte des 66 000 francs pour les legs à lui faits par son père et des 40 000 francs pour les legs à lui faits par sa mère.

### Arrêté de l'Administration centrale

L'administration centrale reconnaît comme justes les conclusions du jugement arbitral et d'abandonner au pétitionnaire des biens invendus ayant appartenu à feu **Pierre d'Aguilar**, son père, à concurrence desdits droits représentatifs de ses légittimes paternelle et maternelle.

Le 31 décembre 1796 (11 nivôse an V), elle fixe les conditions de cette restitution. Le calcul global des droits conduit à la somme de 158 777 francs qui se décompose en :

- 106 000 francs en droits héréditaires de **Jean Gaspar**
- 17 444 francs d'intérêts sur la somme précédente calculés au taux de 4% sur 4 ans, 1 mois, 12 jours (du décès du père le 10 août 1792 au dernier jour complémentaire an IV soit le 22 septembre 1796)
- 35 333 francs montant du tiers des droits héréditaires du frère **Louis d'Aguilar**, prêtre déporté, les 2 autres tiers allant à l'Etat.

Par ailleurs, les biens **invendus**, forêts et vacants, ayant appartenu au père **Pierre d'Aguilar**, et détaillés dans le jugement arbitral sont évalués à la valeur de 129 412 francs soit 29 365 francs en dessous des droits de **Jean Gaspar**<sup>2</sup>.

L'Administration centrale arrête :

- que **Jean Gaspar d'Aguilar** est autorisé à se

mettre en possession des biens invendus, qui restent cependant sous séquestre.

-que **Jean Gaspar d'Aguilar** acquittera les contributions affectées aux dits biens pour l'exercice de l'an V. (4024 livres vers 1789)

-que **Jean Gaspar d'Aguilar** demeurera créancier de la République en la somme de 17 444 francs, à raison des intérêts de ses droits légitimaires

Si cette créance est honorée, la rédaction des textes correspondants paraissant ambiguë, **Jean Gaspar d'Aguilar** aura "perdu" moins de 6000 francs si on se réfère aux calculs ci-dessus.

Il n'aura pas gagné la tranquillité : la commune de Mosset l'assignera plusieurs fois en justice jusqu'à son décès en 1811. En effet, l'arrêté de l'Administration centrale n'a pas pris en compte les droits de la commune sur les biens repris par **Jean Gaspar d'Aguilar**, droits définis par la coutume et les lois de Barcelone de l'an 1300.

### 26 juin 1797 : Jean Gaspar d'Aguilar propriétaire des bois

Les habitants de Mosset ont constaté concrètement le retour des d'**Aguilar** lorsque l'agent municipal de Mosset a refusé de prendre en compte leurs demandes de bois dans les forêts pour leur usage personnels. Désormais, ils doivent se tourner vers le représentant de d'**Aguilar**, en application de la décision suivante.

*"Vu l'état ci-dessus, où le Commissaire du Directoire exécutif, l'Administration Centrale du Département des Pyrénées orientales, considérant que par arrêté en date du 11 nivôse dernier [31 décembre 1796], les forêts de Mosset ayant été cédées à **Jean d'Aguilar** en paiement de ses droits légitimaires, ce n'est plus à elle de disposer d'aucun arbre de ces forêts, déclare que c'est au propriétaire actuel que les habitants de Mosset doivent s'adresser pour obtenir les arbres dont ils se trouvent nécessiter."*

**Nicolas Laguerre** devient ainsi le seul interlocuteur des habitants de Mosset pour tout ce qui concerne les forêts.

Signé : les administrateurs du département : **Roger, François Arago, Cassanyes**<sup>3</sup>.

### Melchior d'Aguilar - Emigré et héritier

Le fils aîné **Melchior d'Aguilar**, véritable émigré, va devenir, finalement, le seul héritier des biens non vendus de **Pierre d'Aguilar**.

L'héritier en France **Jean Gaspar d'Aguilar**, dé-

Les membres de l'administration centrale  
des Pyrénées orientales,



cèdera en 1811 après avoir fait don de ses biens aux enfants de **Melchior**.

Au début de la Révolution **Melchior** a participé au changement de régime. En 1791, il est Capitaine dans la Garde Nationale de Perpignan alors que son père en est le maire<sup>3</sup>.

Avec le Consulat, les perspectives de retour en France se précisent. Le 26 avril 1802 (6 floréal an X), **Bonaparte** déclare que les émigrés rentreront en possession de leurs biens qui étaient encore entre les mains de la Nation, à l'exception des forêts et des immeubles affectés à un service public ; quant à ceux achetés jusqu'à ce jour, comme biens nationaux, leurs acquéreurs devaient en rester propriétaires sans être inquiétés

Le 8 janvier 1803 ( 18 nivôse an XI) **Melchior** est amnistié. Le 24 mars, son procureur, le notaire de Perpignan **Sauveur Jaume**, demande à Monsieur le préfet, le Général de brigade **Martin**, de lever, en conséquence, le séquestre qui pèse sur ses biens invendus (conformément à la Sénatus-consulte du

6 mai 1802) et d'ordonner que les fruits de ses biens lui soient restitués à dater du jour de son amnistie. Remarquons qu'il n'a plus de biens à

Mosset mais qu'il en a dans d'autres communes comme à Codalet.

Il rentre de Barcelone et, dans un acte du 21 juillet 1804 (2 thermidor an XII) chez le notaire **Jaume** à Perpignan, on le trouve domicilié à Montpellier, berceau de ses ancêtres et en particulier de son père **Pierre de Bon** devenu, par son mariage, **Pierre d'Aguilar**. Cet acte curieux concerne la cession de **Melchior** à son frère **Jean Gaspard** de bois à Mosset, "qu'il serait difficile d'identifier," pour lesquels on a prétendu qu'ils n'avaient pas été compris dans la cession. faite par la République à **Jean Gaspard** et pour lesquels **Melchior** veut "faire cesser tout doute, prévenir tout inconvénient et éviter toute contestation"<sup>10</sup>."



Il est marié à **Jeanne Élisabeth Fortunée de Bruyère Chalabre** (1762-1840) qui lui a donné deux enfants, **Zoé et Jean Henri**. Il quitte Montpellier pour Toulouse, ville qu'il a connue très jeune, comme élève du Collège Royal, où, selon **de Mège**, "*il étonne ses maîtres, par les heureuses dispositions de son esprit, par sa facilité, par l'élégance de ses compositions*"<sup>4</sup>."

Il habite dans l'actuel immeuble du 50 rue Boulbonne, nommé Hôtel **Delacroix** du nom de son gendre, époux de **Zoé**.

Il a fait l'objet de biographies dans la " Nouvelle Biographie générale. Paris, Firmin-Didot, 1854." et dans "Dictionnaire de Biographie Roussillonnaise de Jean Capeille 1914."

### Hôtel Delacroix au 50 Rue Boulbonne

Cet immeuble est remarquable et nous n'hésitons pas à reproduire ci-après le texte et les photos d'**Alisa Kolobova**<sup>5</sup>.

*"La superbe rue de la Boulbonne se distingue non seulement par sa fontaine imposante mais aussi par l'Hôtel particulier. Désolée, mais je ne connais pas le nom de cette perle d'architecture, car il ne porte aucune enseigne. Cet hôtel attire l'attention des passants par son portail monumental en forme d'arc. On peut entrer et admirer son imposante cour, ses anciens lampadaires, ses vieux murs de briques rouges couverts de lierre. La cour se distingue par sa verdure, ses arbres. Venez ici, vous n'allez pas regretter. Cet hôtel permet de faire de magnifiques photos."*



## Les bois et forêts

### Etat des forêts

Depuis la nationalisation des biens des d'**Aguilar**, début 1793, les forêts de Mosset ne sont ni entretenues, ni surveillées. La propriété est laissée à l'abandon et la municipalité de Mosset ne paraît pas s'en préoccuper outre mesure. Fin 1795, après la mise en place de l'Administration cantonale, l'expert en cette matière, **Nicolas Laguerre** (1744-1811), fondé de pouvoir de d'**Aguilar** en 1792, maintenant Agent municipal de Campôme et donc membre de l'Administration cantonale paraît seul se soucier de cette situation. Amoureux de la nature et de son métier ou ambitieux à la recherche de la responsabilité de ce domaine comme Agent national ? Son cousin opposant, **Isidore Lavila** (1758-1825), penche pour la seconde option<sup>6</sup>.

Le 24 novembre 1795 (3 frimaire an IV), **Laguerre** est signataire d'un rapport du Canton au Département, sur le mauvais état des forêts et les mesures à prendre pour y remédier.

*" Nous n'avons jamais perdu de vue un objet aussi intéressant pour la République et pour nos administrés. Nous attendons avec impatience le retour de la belle saison afin de pouvoir faire procéder, par un commissaire pris dans notre sein, à la visite des forêts de ce canton. L'agent municipal de la commune de Mosset chargé de cette besogne vient, enfin, de faire un rapport que nous vous transmettons.*

*Il justifie pleinement que les forêts de cet arrondissement ont été, jusqu'ici, abandonnées à la cupidité des habitants des communes voisines, soit pour les défrichements, soit pour y faire du charbon vendu à d'autres qu'aux usagers. Les dégâts que notre commissaire a constatés avaient déjà été commis avant que la Direction Municipale [du Canton] fut entrée en fonction.*

*Vous nous demandez si c'est le manque de gardes-bois dans les forêts voisines des communes de cet arrondissement ou le peu de surveillance, de leur part, qui sont la cause des dégâts qui se commettent tous les ans.*

*Nous ne pouvons nous empêcher de vous dire, à cet égard, qu'il manque des gardes dans cet arrondissement puisque il n'en existe qu'un qui a négligé même de se faire reconnaître par notre Administration, de manière que, d'après ce que nous avons appris par la voix publique, nous avons annoncé qu'il existait. Nous ne pensons pas devoir*

*vous cacher, non plus, que ce garde-bois, si tant, il est vrai, qu'il ait été nommé, ne fait pas son devoir puisque la plupart des délits, constatés par notre commissaire, existent depuis plus de six mois et qu'il ne s'en est pas aperçu, ou qu'il n'a pas voulu s'en apercevoir.*

*Nous croyons donc qu'il est indispensable de faire procéder, au plus tôt, à la nomination de trois gardes-bois à la conservation des forêts de cet arrondissement, que ces gardes doivent être continuellement surveillés par l'agent forestier afin qu'ils ne négligent pas de faire tous les jours une tournée. Et qu'ils ne se mettent point de connivence avec les délinquants."*

L'indispensable agent forestier sera **Nicolas Laguerre** mais il n'aura la main que sur 2 gardes-bois : **Gaudérique Fabre** et **Jean Serrat** (1753-1806) qui seront assassinés en 1806.

*"Vous devez considérer que, de notre côté, nous ne négligerons de vous dénoncer les abus qui pourraient être la cause de la destruction des forêts.*

*Un autre moyen indispensable pour empêcher efficacement le défrichement, dans les forêts situées au territoire de Mosset, est de faire procéder, au plus tôt, à la fixation des limites qui doivent séparer la partie, sur son terroir, qui a été en bois ou forêts, des parties qui ne l'étaient pas et qui sont de simples vacants. Cette opération est nécessaire pour arrêter les habitants de Mosset qui jusqu'à ce qu'il aura été procédé à un bornage légal, se croient autorisés à défricher dans les forêts."*

Cosignent ce document, le 24 novembre 1795 (3 frimaire an IV) : **Nicolas Berjoan** (1777) de Molitg et **Sébastien Pacull** (1745-1822) de Mosset<sup>1</sup>.

### **Procès verbal des agents communaux de Mosset le 19/05/1796 (30 floréal an IV)**

L'inspection annoncée en novembre a bien lieu au printemps suivant.

Les deux agents communaux de Mosset **Sébastien Pacoull** et son adjoint **Cossey Jacques** (1738-1813) accompagnés du secrétaire **François Seguy** (1771-1797) dressent le procès verbal de leur tournée dans des forêts : *"pour savoir si les bois de cette commune se déboisent" et "vérifier si le garde-bois nommé de la commune par l'agent forestier de la République fait son devoir."*

Ils parcourent les *"parties du terroir de Mosset"* du lieu dit *"Lo bac de Lado"* et *"au-dessus des prés de la veuve Bonamich"*. [**Thérèse Basset** 1750-1817] en passant par *"Lo Malparadis," "Lo Cim de la Moline"* au-dessus de la *"tire de Canrech"* puis à *"La Jasse de Dalt,"* dite de *"Sarradere."*

Les dégâts sont flagrants : partout des abattis

d'arbres, des fourneaux à faire du charbon de bois, *"prêt à cuire,"* des défrichements anciens ou récents plantés de bled seigle. Et aucune personne même après 2 heures d'attente. Il est certain que leur visite n'était pas passée inaperçue et le *"téléphone arabe"* avait parfaitement fonctionné. On n'ira pas jusqu'à imaginer que, la veille, tout le village était informé de leur tournée.

### **Bois pour la forge d'Etienne Barrère**

Aux besoins des particuliers pour leur chauffage et leur maison, s'ajoutent ceux des entreprises. Ainsi le citoyen **Barrère**, originaire de Montfort, propriétaire de l'ancienne forge basse de d'**Aguilar** a besoin de bois pour son usine. Il demande donc l'autorisation de le couper dans la forêt. L'Administration du Canton et par la voix de **Nicolas Laguerre**, tout en reconnaissant que *"le bien public exige que les bois que peuvent fournir les forêts du terroir de Mosset sont destinées à l'alimentation des forges qui s'y trouvent situées"* demande que *"l'Administration départementale doit faire procéder à une visite desdites forêts par des experts qu'elle choisira et qui auront en charge de préciser, d'après leur état actuel, la quantité de bois qu'elles peuvent fournir sans les détruire et qui pourra être accordée au pétitionnaire et à son usine."*

À Mosset le 29 mai 1796 (10 prairial an IV) Signé **Laguerre, Pacoull, Prats, Berjoan**<sup>2</sup>.



### **Nicolas Laguerre (1744-1811)**

Face à l'opposition locale aux d'**Aguilar**, intervient **Nicolas Laguerre**. Comme fondé de pouvoir, il apparaît seul du côté des anciens seigneurs de la baronnie.

Notable de la vallée de la Castellane, habitant Campôme mais lié à Molitg par sa femme, c'est un Mossétan par sa mère **Marguerite Porteil** (1720-1780). De plus, sa sœur est la belle-fille de **Maurice Matheu** juge de paix de Mosset. Il a épousé en 1780 **Luce Mir** fille de **Mir Galderich**, batlle de Molitg en 1765.

### **Administrateur du district de Prades**

Depuis le début de la Révolution, il est une des

personnalités les plus engagées de la vallée. Dès 1789, il prend une part active aux événements locaux du Conflent. En juin 1790 il est l'un des 3 administrateurs du district de Prades.

### Fondé de pouvoir de d'Aguilar

Le 28 juin 1792, alors que les forêts et vacants ne sont pas encore nationalisés et que le père **Pierre d'Aguilar** n'est ni émigré, ni décédé, il est nommé, par le fils **Jean Gaspard d'Aguilar**, fondé de pouvoir selon un acte passé à Barcelone "*pour poursuivre tous les délits, abus et malversations qui se sont commis ou se commettrons aux forêts, bois, landes, bruyères, rives de forêts et pacages situés sur le territoire de Mosset.*" Cette procuration sera renouvelée presque systématiquement jusqu'à son décès en 1811.

De 1792 à 1811, elle le mettra au cœur de la lutte de Mosset contre d'Aguilar et, en particulier, dans des circonstances dramatiques, comme l'assassinat de 2 gardes forestiers en 1806. Le premier, **Gaudérique Fabre** (1745-1806), occupait déjà cette fonction en 1792. La même année, le second, **Jean Serrat** (1753-1806) remplaça **Baptiste Gaspar** (1751-1808). Sous la pression de **Nicolas Laguerre**, ils parcouraient journallement les 1500 hectares de forêt à la recherche des défrichements, des coupes de bois clandestines et des fourneaux à charbon de bois. Ils verbalisaient les Mossétans qu'ils exacerbaient alors que **Nicolas Laguerre** était honni par le maire de Mosset.

### Membre de l'Administration du Canton

Comme membre de l'Administration du Canton il dénonce, en 1796, comme nous l'avons vu, dans un rapport au Département, l'abandon des forêts à la cupidité des habitants, "*soit pour les défrichements, soit pour y faire du charbon pour vendre à d'autres qu'aux usagers.*" Il propose des mesures pour "*arrêter les entreprises de délinquance.*" Il critique Mosset qui aurait un garde-bois inactif depuis 6 mois. Il demande la nomination de 3 gardes et de fixer matériellement les limites entre forêts et vacants. "*Cette opération est nécessaire pour arrêter les habitants de Mosset qui jusqu'à ce qu'il aura été procédé à un bornage légal, se croient autorisés à défricher dans les forêts.*"

Ainsi **Nicolas Laguerre** devient l'ennemi numéro 1 non seulement des Mossétans qui défrichent et font du charbon mais aussi des agents de la commune et le maire **Isidore Lavila** accusera son double jeu entre d'Aguilar et la République

### Maire de Campôme

Enfin, agent municipal de Campôme de 1795 à 1800 il en devient maire de 1800 à 1811 presque sans interruption.

### Les biens communaux

La reconnaissance, l'acquisition, l'exploitation des biens communaux marquent les plus importants aspects de l'histoire de Mosset depuis des siècles.

En 1796, les biens de la commune se réduisaient à 3 immeubles :

1-Un moulin à farine construit en 1793, à la jonction du ravin Fabre et du canal de Mosset à Mollitg, d'un revenu annuel de 400 livres.

2-Un grenier à foin, au 7 Carrer de La font de las Senyoras, d'un revenu de 150 livres.

3-Une mairie entre le 1 Plaça San Julia et l'église, sans revenu.

Les actions pour faire reconnaître les droits communaux sur les biens des d'Aguilar, jusqu'en 1861, ont nécessité des efforts énormes et des frais de justice colossaux aux municipalités qui se sont succédé et donc aux habitants<sup>6</sup>.

L'accord amiable de 1861 a apporté à la commune le tiers de la forêt, soit 500 hectares et tous les vacants soit près de 1500 hectares<sup>8</sup>.

Ce patrimoine collectif, chèrement acquis, a permis à des milliers de famille de se chauffer et à des centaines de troupeaux d'ovins et de bovins d'y pâturer.

Dans les années 1990, la vente des coupes de bois apportait encore 300 000 francs aux recettes de la mairie. La surface actuellement en friche, quelle qu'en soit l'origine, dépasse largement les 2500 hectares (Surface en friche en 1900).

Ce territoire communal, un des plus importants du Département, est un atout majeur de Mosset. Même si, en 150 ans, la population est passée de 1350 à 300 habitants, ce potentiel, dans un monde qui rétrécit et dont la population va atteindre prochainement 7 milliards d'habitants, doit permettre, à Mosset, d'affronter avec dynamisme les défis futurs.

Jean Parès

#### Références

1-ADPO Lp1336

2-ADPO Lp1330

3-Perpignan pendant la Révolution-Abbé Torrelles

4-de Mege - Académie des Jeux floraux

5-<http://voyageurs.monnuage.fr/alisakolobova>

6-JDM n°50 de juillet 2006

[http://www.histoiredemosset.fr/mosset\\_en\\_1806.html](http://www.histoiredemosset.fr/mosset_en_1806.html)

7-ADPO L380

8-<http://www.histoiredemosset.fr/cantonement.html>

9-<http://www.histoiredemosset.fr/commune.html>

10-ADPO 3E15/113

(Suite de la page 1)

vent servir à préparer des cataplasmes adoucissants pour les plaies, contusions ou brûlures.

Certains médecins prescrivent aux diabétiques l'emploi de la pomme de terre en guise de pain.

Originaire des Andes, du Chili et du Pérou, elle n'a fait son apparition en Europe qu' au XVI<sup>ème</sup> siècle et c'est en Espagne, pays des Conquistadors, qu'elle fut d'abord introduite avant de se retrouver en Autriche, Allemagne, Suisse, France, Belgique et Angleterre.

En France, elle ne fut définitivement adoptée qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle grâce aux efforts de *Parmentier*. sans oublier ceux de *Louis XIV* lequel n'hésita pas à arborer, à la Cour, la fleur de pomme de terre au revers de son royal habit.

**ATTENTION !** mais je sais que vous êtes au courant : Le tubercule de la plante est, seul, comestible ; les parties vertes, les pousses étiolées ainsi que les tubercules verdissants renferment un alcaloïde dangereux, la SOLANINE.

Ces zones vertes apparaissent, le plus souvent, lorsqu'on n'entrepose pas les pommes de terre à l'abri de la lumière et donc, jeune, je m'étais figuré que la teinte verte de la "peau" était due à la formation, sous l'effet de la clarté, de chlorophylle. Quelle erreur !

**Conclusion : quelles soient "nouvelles" ou "vieilles", de Mosset ou des Angles...conservez vos pommes de terre à l'obscurité !**

## DERNIERE MINUTE

### Agenda

L'association Capelleta accueillera l'ensemble vocal **Guillem de Cabestany**, le dimanche 12 juin à 16 heures

en l'église de Mosset.

Au programme : des chants sacrés

Participation libre

Renseignements : 0468050318

### L'ASA du Canal de la Ville communique

Un nouveau règlement de fonctionnement et de gestion du Canal de la Ville a été adopté et devient applicable dès à présent

Il est consultable en Mairie de Mosset L'ASA du CANAL rappelle aux usagers que les jours d'arrosage sont fixés comme suit :

**DIMANCHE** sont concernés les jardins autour du village

**LUNDI MARDI ET MERCREDI** secteur allant du village à la Coumette

**JEUDI VENDREDI ET SAMEDI** les zones irrigables s'étendant de la prise d'eau jusqu'au Congoust

## qui fait quoi ?



LE JOURNAL DES MOSSETANS  
association Loi de 1901  
enregistrée sous le n° 0663003116

5 carrer de la font de les senyores  
66500 MOSSET  
tel : 04 68 05 00 46  
mel : j-d-m@wanadoo.fr

*Directeur de la publication* Jean Llaury  
*Secrétaire* Jacotte Gironès  
*Trésorière* Jacqueline Vion  
*Metteur en page* Georges Gironès

### Comité de rédaction

Claude Belmas	René Mestres
Thérèse Caron	Jean Parès
Monique Fournié	Renée Planes
Jacotte Gironès	Sylvie Sarda
Georges Gironès	Fernand Vion
Jean Llaury	Jacqueline Vion

### Impression

Buro Services 6, Avenue Torcatís  
66000 PERPIGNAN

Abonnement annuel - 6 numéros - 15 euros  
chèque au nom du Journal des Mossétans

*Prochain N° le 31 juillet. Envoyez vos articles avant le 15 juillet.*

*Les documents originaux (textes ou photos) adressés au Journal seront tous restitués à leurs auteurs.*